



**VILLE DE MENNECY**  
**Département de l'ESSONNE**

**COMPTE RENDU SUCCINCT**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2015**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Affiché le 13 mars 2015**

**Composant le Conseil : 33**

**En exercice : 33**

**Présents à la séance : 27 puis 28 puis 29**

**Date de convocation : 27 février 2015**

L'an deux mille quinze, le 6 mars à dix-neuf heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-sept puis vingt-huit puis vingt-neuf au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Mesdames, Messieurs :

**PRESENTS :**

*Romain BOSSARD(à partir de 19h37), Anne-Marie DOUGNIAUX, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO(à partir de 20h15), Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD*

**POUVOIRS :**

*Annie PIOFFET pouvoir à Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT  
Francis POTTIEZ pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX  
Sylvie PERUZZO pouvoir à Claude GARRO (jusqu'à 20h15)  
Xavier DUGOIN pouvoir à Alain LE QUELLEC  
Jean FERET pouvoir à Elisabeth VASSEUR*

**ABSENT :**

*Romain BOSSARD (jusqu'à 19h37)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, *Christian BOUARD*, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## **I. AFFAIRES GENERALES**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

1. Election de deux Conseillers Communautaires de Mennecy pour siéger à la Communauté de Communes du Val d'Essonne

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**RAPPORTE** la délibération du 20 novembre 2014 portant sur l'élection de trois conseillers communautaires de Mennecy pour siéger au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

**PROCEDE** à l'élection de deux conseillers communautaires au scrutin de liste à un tour sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste devant comporter alternativement un candidat de chaque sexe et présenter au moins deux noms de plus que le nombre de sièges à pourvoir, la répartition des sièges entre les listes présentée s'opérant à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

**A OBTENU :**

- pour la liste MENNECY AVANCE : 27
- Vote contre : 6
- Abstention : 0

**SONT ELUS :**

- conseillers communautaires titulaires : Claude GARRO et Christine COLLET
- conseillers communautaires suppléants : Jouda PRAT et Gilles BRANDON

**ACCEPTE** le principe d'un accord local au sein de la Communauté de Communes du Val d'Essonne en application de la loi autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire, dont le Conseil Constitutionnel a décidé de sa conformité à la Constitution par décision du 5 mars 2015.

**DIT** que le Conseil Municipal de Mennecy sera prochainement saisi d'un projet de délibération pour adopter le tableau de répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

**DIT** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **II. FINANCES**

**Rapporteur : Claude GARRO**

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2015

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**PREND ACTE** de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2015, permettant d'élaborer le prochain budget primitif 2015.

3. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Exercice 2015 - Travaux éligibles

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** le plan de financement ci-annexé (*Document consultable au Secrétariat Général*),

**SOLLICITE** la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015, d'un montant de 29 400 € correspondant à 30 % du montant hors taxes du projet suivant :

**AQUISITIONS DE MOBILIERS, DE MATERIELS PEDAGOGIQUES ET DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES, ET ACHATS DE MATERIELS PEDAGOGIQUES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS**  
dont le montant des acquisitions s'élève à 98 000 € HT (soit 117 600 euros TTC).

**DIT** que les sommes nécessaires au financement de ce projet seront prévues au Budget Primitif 2015 aux comptes correspondants en dépenses de la section d'Investissement, et que les subventions seront inscrites en recettes de la section d'Investissement aux comptes correspondants.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

4. Remise de pénalités relative à une taxe d'urbanisme

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**ACCORDE** une remise à titre gracieux du montant des pénalités dues par Monsieur et Madame N°SANKETE, soit 182 euros.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

5. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2014 : rapport annuel d'emploi

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**PREND ACTE** du rapport annuel d'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) au titre de l'exercice 2014.

6. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour la réalisation de travaux de voirie

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** les deux opérations présentées au titre du fonds de concours de Communauté de Communes du Val d'Essonne.

**APPROUVE** le plan de financement ci-annexé. (*Document consultable au Secrétariat Général*).

**SOLLICITE** un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, d'un montant de 51 000 €, représentant 50% du cout HT des travaux.

**DIT** que les sommes nécessaires au financement de ce projet seront prévues dès notification du fonds de concours par la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

7. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la politique culturelle 2015/2018 entre la société CITEOS et la commune de Mennecey

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**ADOpte** le contrat de parrainage pour la politique culturelle 2015/2018 à signer entre la société CITEOS et la commune de Mennecey,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**DIT** que les recettes seront inscrites au Budget Primitif.

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

8. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la politique culturelle 2015/2016 entre la société ELRES et la commune de Mennecey

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**ADOpte** le contrat de parrainage pour la politique culturelle 2015/2016 à signer entre la société ELRES et la commune de Mennecey,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**DIT** que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2015.

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

### **III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX**

9. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation de travaux pour la création d'une classe dans le préau de l'école primaire de la Jeannotte

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande d'autorisation de travaux pour la création d'une classe dans le préau de l'école primaire de la Jeannotte.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

10. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire et d'autorisation de travaux pour l'extension de l'école élémentaire de la Sablière

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de permis de construire et d'autorisation de travaux pour l'extension de l'école élémentaire de la Sablière.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

11. Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée BI n°806, située 30, rue du Bel Air, à Monsieur et Madame CHERRIER

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** la cession par la Commune à M. et Mme CHERRIER, d'une partie de la parcelle communale située 30, rue du Bel Air à MENNECY, cadastrée BI n°806, d'une superficie d'environ 660 m<sup>2</sup>, au prix de 54 054 € (CINQUANTE QUATRE MILLE CINQUANTE QUATRE EUROS).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente correspondante et tous actes et documents ultérieurs, et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'aboutissement complet de la procédure de cession à M. et Mme CHERRIER.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la commune lors de la vente effective du bien.

**ADOPTE A LA MAJORITÉ**

**IV. ORDURES MENAGERES**

**Rapporteur : Gilles BRANDON**

12. Approbation de la convention entre la commune de Mennechy et la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour l'enlèvement et le traitement des déchets (DEEE, poubelles de ville et déchets verts)

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** le projet de convention entre la commune de Mennechy et la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour l'enlèvement et le traitement des déchets (DEEE, poubelles de ville et déchets verts).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout acte à intervenir.

**DIT** que les dépenses inhérentes à cette convention seront prévues au Budget Primitif 2015.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**V. SPORTS -VIE ASSOCIATIVE**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

13. Convention d'objectifs entre la commune de Mennechy et l'association Parades et Ripostes

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**APPROUVE** la convention d'objectifs jointe en annexe entre la Commune de Mennechy et l'Association Parades et Ripostes (*Document consultable au Secrétariat Général*).

**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**VI. CULTURE**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

14. Demande de déblocage de fonds de la ville de Mennechy détenus par le Centre National de la Cinématographie pour l'acquisition d'un nouvel écran de cinéma

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**SOLLICITE** auprès du Centre National de la Cinématographie la possibilité de débloquent les fonds détenus sur le compte de soutien de la ville de Mennecey pour l'acquisition d'un nouvel écran de cinéma.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

**DIT** que la recette et la dépense inhérentes à cette opération seront prévues au budget primitif 2015 de la Commune.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **VII. SECURITE**

**Rapporteur : Romain BOSSARD**

15. Organisation des 7<sup>èmes</sup> Journées Prévention Sécurité à destination de la Jeunesse

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires auprès des différents partenaires pour la réalisation de cette manifestation.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

**DIT** que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2015.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **VIII. PERSONNEL**

**Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**

16. Créations d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet, et d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE :**

- de procéder à la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (12h hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement à l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie A.
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

**PRECISE** que le poste occupé par l'agent avant cette nomination est supprimé. Le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

**DECIDE :**

- de procéder à la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 pour 18h hebdomadaires,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement à l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie B.
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

**PRECISE** que le poste occupé par l'agent avant cette nomination est supprimé. Le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

**PRECISE** que dans le cas où les recrutements de titulaires seraient infructueux, les agents non titulaires seraient rémunérés entre :

- Le 1<sup>er</sup> et le 9<sup>ème</sup> échelon du grade pour les professeurs d'enseignement artistique à temps non complet ;
- Le 1<sup>er</sup> et le 11<sup>ème</sup> échelon du grade pour les assistants d'enseignement artistique principaux de 1<sup>ère</sup> classe ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget primitif 2015.

**ADOpte A LA MAJORITE**

17. Création d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe vacataire durant les vacances scolaires

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**RAPPORTE** la délibération du Conseil Municipal de Mennecy en date du 26 septembre 2014 créant un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>e</sup> classe vacataire durant les vacances scolaires,

**DECIDE** de procéder à la création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal vacataire de 2<sup>e</sup> classe durant les vacances scolaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

**DIT** que les heures annuelles de vacation et le taux brut horaire de la vacation seront les suivants : 80 heures annuelles au taux brut de 21.86 euros.

**DIT** que le contrat d'engagement de la personne recrutée sera conclu pour une année scolaire renouvelable par reconduction expresse.

**DIT** que les dépenses inhérentes à ces créations seront prévues au budget primitif 2015.

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

18. Création de 3 postes d'Assistants en soutien scolaire et détermination du tarif horaire de vacation

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** de créer 3 postes d'assistants en soutien scolaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

**FIXE** le tarif horaire de vacation concernant ces agents à 19.45 euros bruts.

**PRECISE** que dans le cas où des Professeurs des Ecoles seraient recrutés pour assumer cette fonction, ils seraient rémunérés selon le barème des indemnités défini par l'Education nationale allouées aux personnels enseignants dans le cadre d'une activité accessoire (soit 21.86 euros bruts à ce jour).

**DIT** que les dépenses inhérentes à ces créations seront prévues au budget primitif 2015.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

19. Mise à jour du tableau des effectifs et suppression de postes

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**DECIDE** la suppression des emplois suivants :

- 3 postes d'Adjoints administratifs principaux de 1<sup>e</sup> classe ;
- 5 postes d'Adjoints administratifs de 1<sup>e</sup> classe ;
- 12 postes d'Adjoints administratifs de 2<sup>e</sup> classe ;
- 1 poste de Technicien principal de 2<sup>e</sup> classe ;
- 1 poste de Directeur d'enseignement artistique ;
- 9 postes d'Assistants d'enseignement artistique principal de 1<sup>e</sup> classe ;
- 2 postes de Gardiens de Police municipale ;

**DECIDE** de modifier comme suit le tableau des emplois :

Grade	Catégorie	Effectif actuel	Nouvel effectif
Directeur général des services	A	1	1
Directeur général adjoint des services	A	1	1
Collaborateur de cabinet	A	1	1
Attaché	A	9	9
Rédacteur principal de 1 <sup>e</sup> classe	B	3	3
Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	4	4
Rédacteur	B	7	7
Adjoint administratif principal de 1 <sup>e</sup> classe	C	4	1
Adjoint administratif	C	10	10

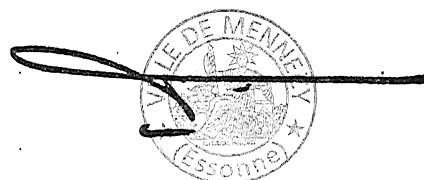
principal de 2 <sup>e</sup> classe			
Adjoint administratif de 1 <sup>e</sup> classe	C	12	7
Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe	C	44	32
Ingénieur principal	A	1	1
Technicien principal de 1 <sup>e</sup> classe	B	2	2
Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	1	0
Technicien	B	1	1
Agent de maîtrise principal	C	5	5
Agent de maîtrise	C	12	12
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	1
Adjoint technique de 1 <sup>e</sup> classe	C	1	1
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe	C	121	121
Educateur principal de jeunes enfants	B	1	1
Educateur de jeunes enfants	B	6	6
ATSEM principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	1
ATSEM de 1 <sup>e</sup> classe	C	2	2
Médecin vacataire		1	1
Puéricultrice classe supérieure	A	1	1
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	1	1
Rééducateur de classe normale	B	1	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>e</sup> classe	C	3	3
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	14	14
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>e</sup> classe	C	27	27
Educateur des activités physiques et sportives de 2 <sup>e</sup> classe	B	1	1
Assistant de conservation principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	1	1
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>e</sup> classe	C	2	2
Directeur d'enseignement artistique (poste spécifique)	A	1	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	6	6
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	5	5
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>e</sup> classe	B	29	20
Assistant d'enseignement	B	9	9

artistique principal de 2 <sup>e</sup> classe			
Animateur principal de 1 <sup>e</sup> classe	B	1	1
Animateur	B	1	1
Adjoint d'animation de 1 <sup>e</sup> classe	C	2	2
Adjoint d'animation de 2 <sup>e</sup> classe	C	47	47
Brigadier chef principal	C	4	4
Brigadier	C	2	2
Gardien	C	5	3
Adjoints technique de 2 <sup>e</sup> classe (ex surveillants de cantine)	C	17	17
Adjoints technique de 2 <sup>e</sup> classe (études surveillées)	C	12	12
Emploi vacataire psychologue RAM	A	1	1
Emploi vacataire conférencier musée	Sans catégorie	4	4
Emploi vacataire formateur tonfa	Sans catégorie	1	1
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	Sans catégorie	7	7
Contrats d'apprentissage	Sans catégorie	4	4
Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe (ex sortie d'école)	C	3	3
Soutien scolaire	Sans catégorie	3	3
Emplois d'avenir	Sans catégorie	6	6
Agents recenseurs	Sans catégorie	4	4
Accompagnateur cars	C	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>e</sup> classe vacataire	Sans catégorie	1	1

**DIT** que cette mise à jour sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.*



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennecy